



Pour la restauration

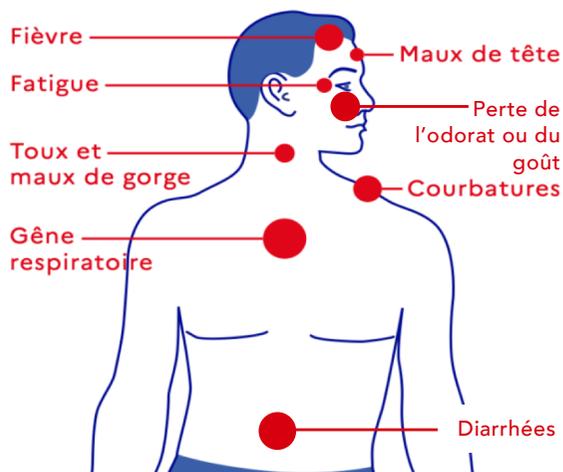
Le restaurant d'entreprise est ouvert de **7:30 à 9:00** pour le petit déjeuner, **11:45 à 13:45** pour le déjeuner et **19:30 à 21:30** pour le dîner, semaine et week-end. L'accès se fera **obligatoirement avec un masque**, masque qui devra être jeté après le passage en caisse, dans la poubelle prévue à cet effet.

- **Limitez** votre temps de présence au restaurant d'entreprise
- **Respectez les règles de distanciation, et les consignes affichées**
- **Lavez vous les mains avant et après les repas.** Du gel hydroalcoolique est disponible à la caisse
- Paiement uniquement avec le badge SOLEIL ou par carte bancaire
- Les tables et les chaises sont nettoyés régulièrement par le prestataire

Les **espaces Cafétéria, machines à café, distributeurs** sont remis en service. Reportez vous à la consigne d'utilisation affichée sur les appareils.



Si vous avez les symptômes suivants



- **Vous êtes sur le site SOLEIL,** contactez impérativement le PC Sécurité (Téléphone rouge ou 18 depuis un téléphone fixe SOLEIL)
- **Vous êtes chez vous : ne venez pas sur le site SOLEIL,** évitez les contacts avec votre entourage, appelez votre médecin traitant ou le 15 si les symptômes s'aggravent, et informez votre contact à SOLEIL et votre employeur.
- **Vous êtes venus sur le site SOLEIL lors des 7 derniers jours,** informez votre contact à SOLEIL



Numéros Utiles

- **PC Sécurité :** Utilisez les téléphones rouges ou composez le 18 depuis un poste SOLEIL. Composez le 01 69 35 98 40 depuis un téléphone mobile
- **Coordinateurs de hall :** 97 97 depuis un poste SOLEIL
- **Permanence du groupe sécurité :** 90 01 depuis un poste SOLEIL (8:30 – 17:30 en semaine)

CoViD-19

Consignes pour les utilisateurs et utilisatrices du Synchrotron SOLEIL

Vous entrez sur le site du synchrotron SOLEIL

Suivez les consignes suivantes pour préserver votre santé et celle des autres

Ces consignes pourront évoluer en fonction des instructions gouvernementales



Restez attentifs et vigilants

Ce documents contient un résumé des consignes que vous devez suivre tout au long de votre séjour à SOLEIL. De nombreuses autres informations sont données sur le site par **voie d'affichage** (sens de circulation dans certaines zones, protocoles d'utilisation d'équipements, nombre maximal de personnes autorisé dans un local, ...). **Soyez attentifs** et respectez également ces consignes. En cas de doute, adressez-vous à votre contact à SOLEIL.

➔ Pour entrer sur le site, vous devez :

- **Être déclaré sur une liste de participants validée par le Bureau des Utilisateurs**
- **Avoir suivi au préalable la Formation Sécurité prenant en compte les mesures spécifiques liées à l'épidémie de CoViD-19**
- **Vous présenter à l'accueil en respectant le sens de circulation et les règles de distanciation (au moins 1m)**



23 septembre 2020





Tout au long de votre séjour, vous devez appliquer scrupuleusement les gestes barrière



Lavez-vous très régulièrement les mains à l'eau et au savon



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir jetable

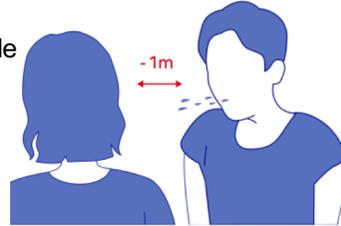


Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans vous serrer la main et pas d'embrassades

Pour tenir la maladie à distance, restez à plus de un mètre de distance les uns des autres. Évitez les rassemblements, limitez les déplacements et les contacts. Évitez de vous toucher les yeux, le nez, la bouche.



Quand porter un masque contre le Covid-19 ?

Le port du masque est complémentaire des gestes barrière.

Le port d'un masque est obligatoire dans tous les espaces clos du site, dans tous les bâtiments : halls, couloirs, lignes de lumière, ateliers, salles de réunion, ainsi que tous les bureaux où il y a plus d'une personne.

Seul le masque mis à disposition par votre employeur est autorisé sur site.

Le port du masque est également **obligatoire dans le restaurant d'entreprise**, lors de l'élaboration de son plateau-repas. En dehors du restaurant d'entreprise, il est toléré de manger dans les bureaux, sous réserve d'y être seul.e.

Dans les espaces clos, il est toléré de retirer **très brièvement** son masque pour se désaltérer.

Reportez-vous à la consigne sur l'utilisation du masque, affichée dans chaque bâtiment.



Organisation du travail

Attention, le risque spécifique lié au CoViD-19 doit être pris en compte en plus des autres risques existants à votre poste de travail. La compatibilité des différentes mesures de prévention doit être vérifiée.

En cas de doute, rapprochez vous de votre contact à SOLEIL.

- **Respectez les consignes spécifiques à chaque ligne de lumière, laboratoire ou atelier.**
- **Portez des gants uniquement si cela est préconisé à votre poste de travail** (usage unique ou ménage). Lavez-vous les mains après les avoir retirés. Lavez les gants s'ils sont réutilisables.
- Pour toute intervention, **limitez le nombre d'intervenants** au strict nécessaire.
- **Limitez au maximum le partage d'objets.**
- Dans certains locaux (salle de contrôle, cabanes de vie, ...) où un partage de matériel (claviers par exemple) est inévitable, des équipements spécifiques et un protocole d'utilisation sont mis à votre disposition.
- **Réduisez les contacts**, échelonnez les pauses et apportez de la vigilance aux situations de **travailleur isolé qui pourraient en résulter.**



Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel, tous acteurs ...

Les équipes de ménage assurent le nettoyage et la désinfection 2 fois/jour des surfaces partagées (poignées de portes et fenêtres, boutons d'ascenseur, interrupteurs d'éclairage, rampes d'escalier, sanitaires)

- **Nettoyez et désinfectez les objets partagés** (téléphone, table, clavier, intérieur des véhicules...) avant et après chaque utilisation (moyens mis à disposition sur site)
- **Jetez les déchets** dans les containers prévus à cet effet et sur les lignes de lumière suivant les consignes de votre contact SOLEIL
- **Aérez** les locaux, autant que possible.



Maison d'hébergement

Lors de votre présence à la maison d'hébergement, respectez **les consignes données par voie d'affichage** :

- Un **marquage au sol** est mis en place **dans le hall d'accueil** pour vous aider à respecter la règle de distanciation physique
- Un **sens de circulation** est mis en place **dans les parties communes** (couloirs desservant les chambres)
- Les deux **espaces de détente** communs sont **condamnés**

Seuls les **paiements par virement ou par carte bancaire** seront acceptés (pas d'espèce ni de chèque).

En plus du **nettoyage** scrupuleux des locaux, un **délai de 24 heures** sera respecté avant la remise en location d'une chambre.